REMPLIR SON DOSSIER SUR LE PORTAIL FAMILLES

ÉTAPE 1 – Créer son mot de passe

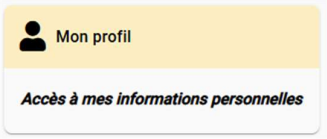
Créer votre mot de passe à partir du lien envoyé par la structure.

ÉTAPE 2 – Accéder à « Mon compte »

Une fois connecté, dirigez-vous vers la rubrique **« Mon compte »**.

ÉTAPE 3 – Sélectionner « Mon profil »

Sélectionnez ensuite la rubrique **« Mon profil »**.



ÉTAPE 4 – Renseigner vos informations personnelles

Renseignez les trois rubriques suivantes :

- **Coordonnées**
- **Informations personnelles**
- **Informations professionnelles**

Pour modifier chaque rubrique, cliquez sur le petit icône **« crayon »**.



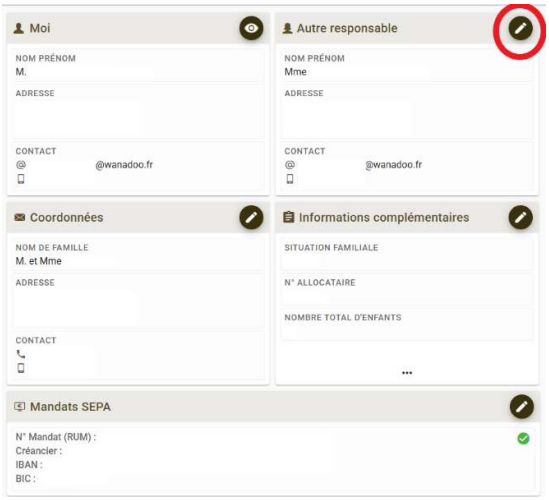
ÉTAPE 5 – Renseigner « Mon foyer »

Retournez dans **« Mon compte »**, puis sélectionnez la rubrique **« Mon foyer »**.



Renseignez les quatre rubriques :

- **Autres responsable** : conjoint ou conjointe
- **Coordonnées** : coordonnées de la famille
- **Informations complémentaires**
- **Mandat administratif**, si vous souhaitez utiliser cette fonctionnalité.



ÉTAPE 6 – Renseigner « Mes enfants »

Retournez dans **« Mon compte »**, puis sélectionnez **« Mes enfants »**.

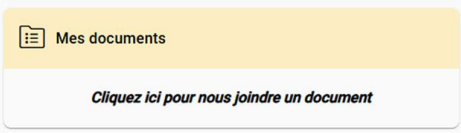


Renseignez l'ensemble des informations demandées en vous dirigeant vers le petit icône représentant **trois petits points**.



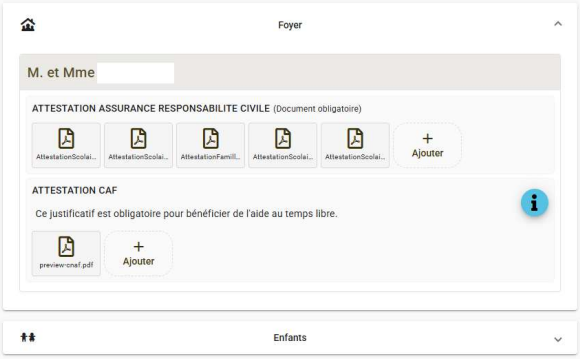
ÉTAPE 7 – Accéder à « Mes documents »

Retournez dans **« Mon compte »**, puis sélectionnez la rubrique **« Mes documents »**.



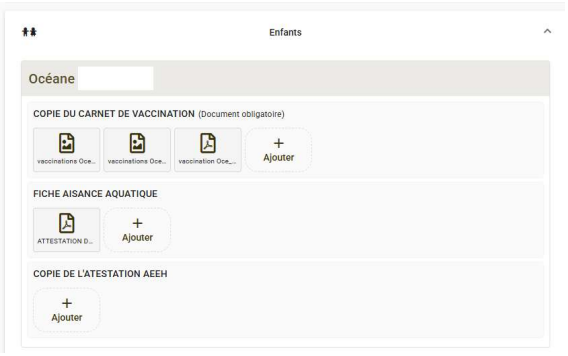
ÉTAPE 8 – Déposer les documents concernant la famille

Ajoutez les documents demandés correspondant à votre famille.



ÉTAPE 9 – Déposer les documents concernant l'enfant

Ajoutez les documents demandés correspondant à votre/vos enfant(s).



ÉTAPE 10 – Validation du dossier

Votre dossier est maintenant complet.

Vous devez attendre la **validation de votre dossier par la structure d'accueil** avant de pouvoir effectuer vos réservations.

APRÈS VALIDATION DU DOSSIER

Une fois votre dossier validé, vous pourrez vous rendre dans la rubrique **« Planning »** afin d'effectuer vos réservations pour les **mercredis et les vacances scolaires**.